

SP3. Planification : superposition ne fait pas raison

Mme Patricia CORREZE-LENEE, directrice de l'environnement - Conseil régional d'Île de France

Le conseil régional d'Île-de-France est l'assemblée délibérante de la région française Île-de-France, collectivité territoriale décentralisée agissant sur le territoire régional. Institution aux responsabilités variées, le conseil régional bâtit son action autour de six priorités : transports, développement économique, logement, éducation, formation et environnement



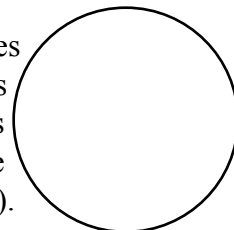
M Didier IMBERT, directeur délégué - Sita France

SITA est une filiale de Suez Environnement. Experte en gestion globale des déchets, elle assure la collecte, l'acheminement, le tri, le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets des collectivités locales, des entreprises, des professionnels de santé et des particuliers.



Mme Véronique LINÉ, ingénieur environnement - FFB

La Fédération Française du Bâtiment assure la défense de la profession auprès de l'administration, des Pouvoirs Publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction. La FFB est présente dans toutes les instances où les intérêts du secteur et des entreprises sont en jeu. Elle intervient à Bruxelles pour rappeler les droits des entreprises du Bâtiment dans les dossiers communautaires et y dispose d'une tribune permanente par le canal de la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction).



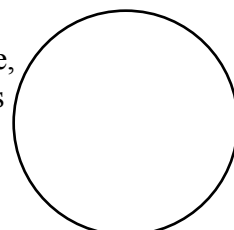
M Emmanuel MAISTRELLI, consultant - cabinet d'ingénierie Inddigo

Créée il y a plus de 25 ans, Inddigo est l'une des entreprises pionnières en développement durable. Son histoire est à l'image de celle de l'environnement en France, un secteur tout d'abord organisé autour des déchets, qui s'est progressivement diversifié en termes de domaines d'intervention et d'acteurs. Depuis notre origine, nous cultivons une vision exigeante du développement durable, qui se traduit dans nos valeurs.



Mme Isabelle POCHELON, responsable du service Environnement - Conseil général de la Drôme

Le conseil général de la Drôme est l'assemblée délibérante du département français de la Drôme, collectivité territoriale décentralisée. Son siège se trouve à Valence. Ses représentants, les conseillers généraux sont élus par les électeurs des cantons.



M Eric THOUZEAU, vice-président de la commission aménagement du territoire et environnement - Conseil régional des Pays de la Loire

Le conseil régional des Pays de la Loire est une chambre régionale composée de 93 conseillers régionaux élus pour une durée de six ans et règle par ses délibérations les affaires de la région.

